

Un projet pour rendre possible la baignade dans la Seine



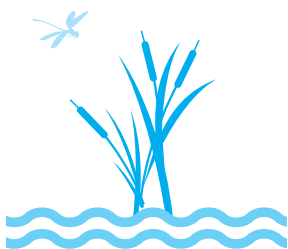
Création de 1,5 km
de canalisations

situées entre
11 et 15 m de profondeur

Eaux pluviales

Eaux usées

La biodiversité aquatique
préservée



Édité par le Conseil départemental du Val-de-Marne - Direction de la Communication / studio graphique - © Eric Legrand - Imprimerie Greiner - REF 10-31-1544 - Septembre 2023

Septembre 2023 > avril 2025

Création d'un collecteur d'eaux usées

Rue Paul-Hochart et Henri-Cretté,
entre Chevilly-Larue et l'Haÿ-les-Roses

Objectif
baignade



3994
C'est d'un appel local

valdemarne.fr

eau
seine
NORMANDIE
Agence de l'eau

VAL de
MARNE
Le Département

Séparer les eaux pluviales des eaux usées

À moins d'un an des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le Département réalise la mise en séparatif des réseaux d'assainissement, pour rendre possible la baignade dans la Seine et dans la Marne.

L'objectif de cette mise en conformité est de séparer les eaux usées et les eaux pluviales, par l'intermédiaire de deux réseaux distincts. Les cours d'eau du Département seront ainsi préservés.

Dans ce cadre, des travaux vont débuter dans la rue Paul-Hochart et la rue Henri-Cretté, à la limite des communes de L'Hajÿ-les-Roses et Chevilly-Larue. Il s'agit de la dernière phase d'intervention sur le bassin versant Fresnes – Choisy, après les travaux réalisés rue du Père Mazurié en 2000, et sur la RD7 en 2012.



Olivier Capitanio

Président du Département du Val-de-Marne



Les travaux s'échelonnent sur 2 ans

- **Déviations des concessionnaires :**
à partir de l'été 2023
- **Réalisation des puits du microtunnelier :**
de septembre 2023 à février 2024
- **Réalisation du collecteur profond :**
de décembre 2023 à juin 2024
- **Réalisation des regards profonds :**
de janvier 2024 à novembre 2024
- **Réalisation du réseau de surface :**
de mars 2024 à avril 2025

Nous vous tiendrons informés des nuisances relatives au chantier.

• Le collecteur profond consistera en un ouvrage de 1500 m de long, de 1,80m de diamètre intérieur, et sera implanté entre 11 et 15m de profondeur. Il sera réalisé en fonçage par microtunnelier comprenant la réalisation de 5 puits (3 puits de travail et 2 puits de sortie) : les puits de travail permettront la descente du tunnelier, en vue du creusement, et les puits de sortie permettront la sortie du tunnelier.

• Le réseau de surface consistera en un ouvrage discontinu de diamètre allant de 0,20m à 0,40m, en fonction des branchements et des réseaux à reprendre, et de chambres de raccordements de ces conduites au réseau profond.

Ces travaux seront réalisés en tranchée à ciel ouvert de façon courante, et en souterrain pour quelques points singuliers.

À l'issue de ces travaux, l'ouvrage existant sera réhabilité et aura pour fonction le transport et la collecte des eaux pluviales.

Le projet du Département de mise en séparatif comporte la création d'un réseau d'eaux usées en deux parties :

- un collecteur profond de transport d'eaux usées,
- un réseau de surface de collecte d'eaux usées et de leur raccordement sur le réseau de transport.

Le réseau unitaire de collecte et transport existant sera transformé en réseau de collecte et de transport des eaux pluviales.

**Coût des travaux :
49 millions d'euros**

Cofinancés par
Le Département
du Val-de-Marne
et l'Agence Eau-Seine-
Normandie.